

## CONCOURS ADMINISTRATIFS

### Le concours d'Architecte Urbaniste de l'État (AUE)

Les architectes et urbanistes de l'État forment un corps d'encadrement supérieur à compétence technique, scientifique, culturelle, sociale et administrative, qui assure à tous les échelons de l'État des fonctions de direction, d'étude et d'expertise dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine, du paysage et des sites. Les AUE participent à l'élaboration des politiques territoriales d'aménagement et de développement durable. Ils mènent un travail quotidien de conseil et d'information auprès des décideurs locaux.

Les architectes et urbanistes de l'État sont recrutés à l'issue d'un concours externe ouvert exclusivement aux architectes diplômés (DEA + HMONP). Les candidats choisissent, à l'inscription, la spécialité dans laquelle ils s'engagent.

- La spécialité « urbanisme-aménagement » pour exercer au sein du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL).
- La spécialité « patrimoine architectural, urbain et paysager » pour le ministère de la Culture et de la Communication (MCC).

Ils bénéficient d'une année de formation, post-recrutement, dispensée conjointement par l'École de Chaillot et l'École nationale des Ponts et Chaussées.

La spécialité « patrimoine architectural, urbain et paysager » a hérité des missions des architectes des bâtiments de France, pour diriger les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP). Sa vocation dépasse la protection du patrimoine et des sites. Elle englobe toutes les politiques qui contribuent à promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans une perspective de développement durable et à favoriser l'insertion harmonieuse des constructions neuves dans leur environnement.

### Préparer le concours d'Architecte Urbaniste de l'État (AUE)

Plusieurs formations peuvent constituer un atout important pour l'accès à ces carrières :

- Le DSA « architecture et patrimoine » de l'École de Chaillot pour l'option patrimoine architectural, urbain et paysager ;
- Certaines formations proposées par l'École des Ponts ParisTech pour l'option aménagement urbanisme comme le mastère AMUR ;
- Les masters ou les masters pro dispensés par Sciences Po, les instituts d'urbanisme et les universités ;
- La préparation dispensée dans les écoles d'architecture de Lyon, Versailles et Paris-La-Villette.

### Le concours d'ingénieur territorial, spécialité architecture

Les ingénieurs territoriaux sont un cadre d'emplois de catégorie A au sein de la fonction publique territoriale. Les fonctionnaires ayant ce grade peuvent exercer leurs fonctions dans les régions, les départements, les communes, les offices publics d'habitation à loyer modéré et tout autre établissement public relevant de ces collectivités. Ils sont chargés, suivant le cas, de la gestion du patrimoine de la collectivité ou de la gestion de tout ou partie d'un service technique. Ils peuvent en outre occuper l'emploi de directeur des services techniques des villes de 20 000 à 40 000 habitants.

Le concours est organisé au niveau régional par les centres de gestion.

<http://www.fncdg.com/>

## PENDANT LE MASTER - ORIENTATION POST-DIPLÔME

Que vous choisissiez de vous engager dans la vie active après votre diplôme, que vous souhaitiez vous spécialiser auparavant ou que vous souhaitiez profiter de votre grade de master pour vous réorienter, n'attendez pas la fin du deuxième cycle pour y réfléchir.

Nous vous invitons à assister aux conférences et à participer aux événements labellisés « Forum Métiers » tout au long de l'année

et à consulter les différentes publications de l'école sur ces questions.

Avant la fin du dernier semestre, vous pouvez demander à interrompre temporairement vos études (césure) pendant un semestre ou une année pour suivre une autre formation ou acquérir une expérience personnelle ou professionnelle.

### POUR EN SAVOIR PLUS

#### HMONP

[www.nancy.archi.fr/hmonp.html](http://www.nancy.archi.fr/hmonp.html)

#### FORMATIONS POST-DIPLÔME

<http://www.culturecommunication.gouv.fr> (politiques ministérielles/archi/formation)  
<http://www.nancy.archi.fr/fr/master-bac-5.html>

#### DOCTORAT

<http://www.nancy.archi.fr/fr/doctorat-bac-8.html>

#### CONCOURS ADMINISTRATIFS

<http://www.fncdg.com/>  
<http://auelavillette2015.wordpress.com/>

Département des études  
[etudes@nancy.archi.fr](mailto:etudes@nancy.archi.fr)  
03 83 30 81 00

Réalisation  
Département Valorisation  
2016

établissement public  
à caractère administratif  
siret 195 401 351 000 26  
code APE 803 Z



2 rue Bastien-Lepage  
Parvis Vacchini  
BP 40435  
F-54001 Nancy Cedex  
T +33 (0)3 83 30 81 00  
F +33 (0)3 83 30 81 30  
[ensa@nancy.archi.fr](mailto:ensa@nancy.archi.fr)

[www.nancy.archi.fr](http://www.nancy.archi.fr)



École  
nationale  
supérieure  
d'  
architecture  
de  
Nancy

APRÈS LE  
DIPLÔME  
D'ÉTAT  
D'ARCHITECTE

## HMONP

### Habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre

#### À quoi sert-elle ?

La loi de 1977 protège le titre et l'exercice de la profession d'architecte. Être titulaire de la HMONP est nécessaire pour une inscription au tableau régional de l'Ordre des architectes qui conditionne le port du titre et la possibilité d'élaborer des projets architecturaux faisant l'objet d'une demande de permis de construire. L'HMONP est également requise pour l'inscription au concours de recrutement des architectes urbanistes de l'État (voir partie « concours administratifs » de ce document).

La formation prépare à l'exercice des responsabilités personnelles du maître d'œuvre (création et gestion d'agence, déontologie, contrats, assurances, co-traitance, ...) à la gestion et au suivi du chantier. Elle permet d'approfondir l'économie du projet, les réglementations, les normes, les usages...

## TRANSITION

Vous êtes étudiant(e) de Master et vous vous interrogez sur la suite à donner à vos études.

Que vous entamiez vos études ou que vous soyez en dernière année, c'est toujours le bon moment pour prendre du recul et se poser les bonnes questions.

Lorsque vous aurez obtenu votre diplôme d'État d'architecte, vous pourrez entrer dans la vie active ou bien compléter vos études d'architecte avec des formations post-diplôme qui contribuent à la diversification des missions et des pratiques professionnelles de l'architecture, y compris dans leurs dimensions scientifiques et de recherche.

### Quand peut-on la suivre ?

Il est conseillé de la suivre après avoir acquis, au cours d'une ou plusieurs expériences dans des agences d'architecture en France et à l'étranger, les bases de l'exercice du métier d'architecte maître d'œuvre, dans tous ses domaines d'intervention, notamment le suivi du chantier. Elle est accessible de droit aux titulaires du diplôme d'État d'architecte. Les étudiants désireux de s'inscrire immédiatement après leur DEA doivent privilégier des stages dans la maîtrise d'œuvre, au cours du master.

### Comment se déroule la HMONP à Nancy ?

Sur la base d'un contrat de travail, le candidat effectue, en alternance, 6 mois de mise en situation professionnelle minimum dans une agence et 4 semaines intensives à l'école. À l'issue de cette période, il présente un mémoire professionnel devant un jury.

### Peut-on être dispensé(e) de suivre la HMONP ?

Une expérience professionnelle de quelques années peut permettre d'être dispensé(e) de la mise en situation professionnelle. Il n'y a pas de durée minimale, mais cette expérience doit être variée. La dispense des cours théoriques et pratiques est exceptionnelle. Dans tous les cas, la rédaction d'un mémoire professionnel et sa soutenance devant un jury sont requises.

## FORMATIONS POST-DIPLÔME

Le diplôme d'État d'architecte (DEA) confère le grade universitaire de master. Cela signifie que toutes les formations accessibles à bac+4 et à bac+5 sont ouvertes aux titulaires du DEA. C'est le cas en particulier des mastères spécialisés (bac+6) proposés par les grandes écoles (Mines, Centrale, Ponts, INSA, HEC ...). C'est aussi le cas de la plupart des spécialités des masters (Diplômes Nationaux de Master) des universités en France et en Europe.

L'école d'architecture de Nancy propose 3 spécialités de masters co-organisées avec l'Université de Lorraine :

- Architecture Bois Construction\*
- Architecture Modélisation Environnement\*
- Verre Design Architecture\*

\*spécialité accessible également dans le cadre d'un parcours double (voir schéma ci-dessous).

Les étudiants qui ont suivi un parcours recherche pendant le DEA ou après peuvent accéder au doctorat.

Les autres écoles d'architecture françaises et le Centre des Hautes Études de Chaillot proposent également des formations post-diplômes : des spécialités de masters, des diplômes de spécialisation et d'approfondissement (DSA) et des diplômes propres (DPEA).

Exemples : DSA Architecture et Patrimoine (Chaillot, Paris-Belleville), DPEA Construction parasismique (Marseille), DPEA de scénographie (Nantes), ...

Les établissements universitaires et les grandes écoles proposent également de nombreuses formations accessibles aux titulaires du DEA qui permettent une spécialisation ou un approfondissement.

Exemples : Master d'urbanisme de Sciences Po, mastère Spécialisé BIM, Conception intégrée et cycle de vie du bâtiment et des infrastructures de l'école des ponts, Master de recherche « Ville, Architecture, Patrimoine » de l'Université Paris Diderot.

## DOCTORAT

Pour pouvoir s'inscrire en doctorat, un étudiant doit avoir validé le parcours recherche d'un diplôme de niveau bac+5. De nombreux diplômes offrent cette possibilité dont le diplôme d'État d'architecte. Pour obtenir la mention recherche au DEA, il faut avoir suivi une initiation à la recherche, rédigé un mémoire de fin d'études ayant une valeur scientifique reconnue et soutenu ce mémoire devant un jury particulier. D'autres formations post-diplôme offrent également cette possibilité (voir schéma ci-dessous).

Les formations doctorales sont des formations sélectives. Pour y accéder, il faut qu'un directeur de thèse accepte de vous encadrer et que vous définissiez avec lui le sujet de votre thèse. Ce sujet est nécessairement en rapport avec la ou les spécialités du directeur de thèse. Ces spécialités sont elles-mêmes très liées aux axes de recherche du laboratoire auquel il appartient.

L'école dispose de deux laboratoires de recherche : le Centre de Recherche en Architecture et Ingénierie et le Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine.

### Le doctorat en architecture :

Tous les doctorats sont en principe accessibles aux titulaires du DEA avec mention recherche. Le doctorat en architecture leur est plus particulièrement destiné. De nombreuses écoles d'architecture le proposent, notamment Nancy, Lyon, Versailles, ...

#### La formation :

Les études doctorales se déroulent dans le cadre d'une école doctorale. Ces écoles sont très souvent orientées, soit vers les sciences humaines, soit vers les sciences fondamentales.

Exemples : Fernand-Braudel qui réunit 7 laboratoires en Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales, dont le LHAC - IAEM Lorraine.

Le doctorat est essentiellement un travail personnel de recherche sur 3 années qui s'achèvent par la soutenance d'une thèse, il est ponctué par des séminaires de quelques jours.

Le doctorat est aussi une première expérience professionnelle rémunérée. Il peut être suivi en lien avec un laboratoire de recherche ou une entreprise, dans le cadre d'un contrat CIFRE.

### ARTICULATION MASTER / VIE ACTIVE

#### PARCOURS GÉNÉRALISTE

DEA

Vie active

#### PARCOURS DOUBLE

DEA

Vie active

Master (ABC, VDA, AME)

#### PARCOURS SPÉCIALITÉ

DEA

Master ou DSA ou ...

Vie active

HMONP possible avant l'entrée dans la vie active ou après une première expérience

### ARTICULATION MASTER / DOCTORAT

#### PARCOURS RECHERCHE

DEA mention recherche

Doctorat

#### PARCOURS DOUBLE

DEA

Doctorat

Master voie recherche

#### PARCOURS SPÉCIALITÉ

DEA

Master voie recherche

Doctorat

HMONP possible avant l'entrée en doctorat, après la thèse ou après une première expérience professionnelle